RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2PN AUDIT ET EXPERTISE

Société par actions simplifiées au capital de 5.000€

[redacted]

SIRET : 83428764100023

RCS BEZIERS834287641

PROCES-VERBAL

DE l'AGE DU 19/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre

A 11h00,

Les actionnaires de la SAS 2 PN AUDIT ET EXPERTISE se sont réunies au siège social, sur convocation de la Présidente.

* Étaient présents :

Madame Patricia NEVES, propriétaire de 500 actions.

Madame Atanacia CANO, propriétaire de 500 actions,

Et représentant la totalité des titres de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Patricia NEVES, Présidente et associée de la société.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; Il lui en est donné acte.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

-les copies des lettres de convocations adressées aux associés ;

- Les statuts mis à jour

-le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

[redacted]

[redacted]

Ordre du jour

- Modification de l'objet social
- Nomination de Madame Atanacia PEREZ épouse CANO en qualité de Directrice Générale
- Pouvoir pour les formalités

Première résolution

L'assemblée décide modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence les statuts (article 3)

L'ancienne version :

Article 3 : objet social

La société a pour objet :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts comptables,
- L'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes

(...)

Est remplacée à compter de ce jour, par

Article 3 : objet social

La société a pour objet :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts comptables,

La suite de l'article restant inchangée,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de directrice générale Mme Atanacia CANO épousé PEREZ, pour une durée indéterminée.

CA

PV

Madame Atanacia CANO demeurant [redacted] intervenant aux présentes déclare accepter cette fonction pour laquelle elle remplit les conditions légales, et s'engager à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et visé par les associés

[redacted]